



Généralités

Dopage: De quoi parle t-on?

- **Dopage** : Une ou plusieurs violations des règles antidopage par un sportif ou par toute personne
- **Sportif** (Article 230-3 du code du sport) : Personne qui participe ou se prépare à une manifestation sportive.

Les 11 violations des règles antidopage:

Pour les sportifs seulement:

1. **Présence** d'une substance interdite dans l'échantillon du sportif
2. Usage ou tentative d'usage d'une substance ou méthode interdite
3. Soustraction ou refus d'un contrôle antidopage
4. Manquement aux obligations en matière de localisation

Pour les sportifs et l'entourage:

5. Administration ou tentative d'administration d'une substance ou méthode interdite
6. Possession d'une substance ou méthode interdite
7. Trafic ou tentative de trafic d'une substance ou méthode interdite
8. falsification ou tentative de falsification d'un contrôle antidopage
9. Menaces, intimidations ou représailles pour décourager les signalements
10. Complicité
11. Association interdite

- **Liste des interdictions** : Liste regroupant les substances et méthodes interdites par la réglementation antidopage, mise à jour au 1er janvier de chaque année. Divisée en 3 "catégories":
 - substances et méthodes interdites en permanence;
 - substances et méthodes interdites en compétition (de 23h59 la veille de la compétition jusqu'à la fin de la compétition);
 - substances interdites dans certains sports.

- **Principe de responsabilité objective** : Chaque sportif est responsable des substances interdites décelées dans ses échantillons, indépendamment de la manière dont cette substance y est rentrée et des circonstances entourant son ingestion ou administration.

Conséquences du dopage

- **Conséquences sur la santé physique et mentale** :

Séquelles parfois irréversibles au niveau du cœur, des poumons, du foie, des reins, du cerveau, des muscles, des tendons, des articulations, des organes sexuels (stérilité), cancers, dépendance et addictions, modifications du comportement (troubles de l'humeur, paranoïa, violence...), dépression, anxiété, honte, culpabilité...

- **Conséquences sociales et professionnelles** :

Isolement, perte d'amis, stigmatisation, perte du contrat de travail, perte de sponsors, perte de revenus, perte de droits, fin de carrière...

- **Conséquences disciplinaires sportives** :

Suspension de compétitions et/ou d'entraînement et/ou des fonctions d'encadrement dans tous les sports de 2 à 4 ans, annulation des résultats, perte de titre, perte de médailles, sanctions financières, divulgation publique...

- **Conséquences pénales et administratives** :

Si trafic de substances dopantes, détention, administration ou tentative d'administration... : Amende, emprisonnement, inscription au casier judiciaire, perte de la carte d'éducateur sportif...

Conduites dopantes : de quoi parle t-on?

- **Conduites dopantes** : Consommation de produits ou utilisation de procédés dans le but d'affronter ou de surmonter un obstacle, réel ou ressenti par l'utilisateur ou par son entourage, dans un but de performance.
- **Qui est concerné ?** L'ensemble de la population, sportifs et non sportifs.
- **Dans quel but?** Lutter contre le stress et l'anxiété, réduire la fatigue, améliorer ses performances intellectuelles et/ou physiques...
- **Quelles substances?** Vitamines, caféine, boissons énergisantes, compléments alimentaires, anti inflammatoires, antalgiques, stimulants, décontractants, alcool, tabac, CBD...
- **Quelles conséquences?** Risques pour la santé, risques de dépendance et d'addiction, risques professionnels, risques de la vie courante, risques de contrôle antidopage positif selon les substances...

Qui contacter?



- L'Antenne Médicale de prévention du Dopage la plus proche : <https://www.ampd.fr/carte.php>
- Fil santé jeunes : <https://www.filsantejeunes.com/> et au 0 800 235 236, 7j/7, de 9h à 23h (anonyme et gratuit)
- Drogues info service : <https://www.drogues-info-service.fr/> et au 0 800 23 13 13, 7j/7, de 8 h à 2 h du matin (anonyme et gratuit)
- Alcool Info Services : <https://www.alcool-info-service.fr/> et au 0 980 980 930, 7j/7, de 8 h à 2 h du matin (anonyme et gratuit)

Pour en savoir plus?

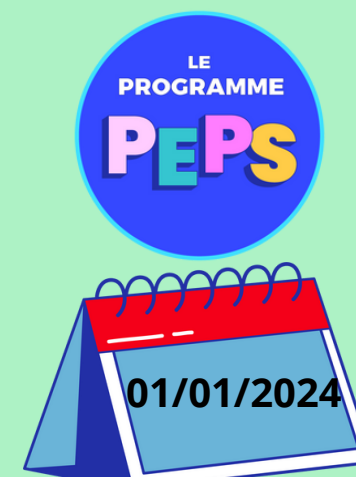
- Agence Française de Lutte contre le Dopage : <https://www.afld.fr/>
- Prev'Sport Auvergne-Rhône-Alpes : <https://prevention-sport.fr/>
- Ministère en charge des sports : <https://www.sports.gouv.fr/>
- MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) : <https://www.drogues.gouv.fr/>
- Agence Mondiale Antidopage : <https://www.wada-ama.org/fr>

Les contrôles antidopage

- **Qui peut être contrôlé ?** Tout sportif
- **Quand?** En compétition (de 23h59 la veille de la compétition jusqu'à la fin de la compétition) ou hors compétition (entre 6h et 23h).
- **Quels sont les types de prélèvements?** Urinaire ou sanguin

Le dopage animal

- La liste des substances et procédés de nature à modifier les capacités des animaux (chevaux, chiens...) participant à des compétitions et manifestations sportives est fixée par l'arrêté du 2 mai 2011.
- Les contrôles antidopage sont réalisés en et hors compétitions par des vétérinaires agréés.





Généralités

Dopage: De quoi parle t-on?

- **Dopage** : Une ou plusieurs violations des règles antidopage par un sportif ou par toute personne
- **Sportif** (Article 230-3 du code du sport) : Personne qui participe ou se prépare à une manifestation sportive.

Les 11 violations des règles antidopage:

Pour les sportifs seulement:

1. **Présence** d'une substance interdite dans l'échantillon du sportif
2. Usage ou tentative d'usage d'une substance ou méthode interdite
3. Soustraction ou refus d'un contrôle antidopage
4. Manquement aux obligations en matière de localisation

Pour les sportifs et l'entourage:

5. Administration ou tentative d'administration d'une substance ou méthode interdite
6. Possession d'une substance ou méthode interdite
7. Trafic ou tentative de trafic d'une substance ou méthode interdite
8. falsification ou tentative de falsification d'un contrôle antidopage
9. Menaces, intimidations ou représailles pour décourager les signalements
10. Complicité
11. Association interdite

- **Liste des interdictions** : Liste regroupant les substances et méthodes interdites par la réglementation antidopage, mise à jour au 1er janvier de chaque année. Divisée en 3 "catégories":
 - substances et méthodes interdites en permanence;
 - substances et méthodes interdites en compétition (de 23h59 la veille de la compétition jusqu'à la fin de la compétition);
 - substances interdites dans certains sports.

- **Principe de responsabilité objective** : Chaque sportif est responsable des substances interdites décelées dans ses échantillons, indépendamment de la manière dont cette substance y est rentrée et des circonstances entourant son ingestion ou administration.

Conséquences du dopage

- **Conséquences sur la santé physique et mentale** :

Séquelles parfois irréversibles au niveau du cœur, des poumons, du foie, des reins, du cerveau, des muscles, des tendons, des articulations, des organes sexuels (stérilité), cancers, dépendance et addictions, modifications du comportement (troubles de l'humeur, paranoïa, violence...), dépression, anxiété, honte, culpabilité...

- **Conséquences sociales et professionnelles** :

Isolement, perte d'amis, stigmatisation, perte du contrat de travail, perte de sponsors, perte de revenus, perte de droits, fin de carrière...

- **Conséquences disciplinaires sportives** :

Suspension de compétitions et/ou d'entraînement et/ou des fonctions d'encadrement dans tous les sports de 2 à 4 ans, annulation des résultats, perte de titre, perte de médailles, sanctions financières, divulgation publique...

- **Conséquences pénales et administratives** :

Si trafic de substances dopantes, détention, administration ou tentative d'administration... : Amende, emprisonnement, inscription au casier judiciaire, perte de la carte d'éducateur sportif...

Conduites dopantes : de quoi parle t-on?

- **Conduites dopantes** : Consommation de produits ou utilisation de procédés dans le but d'affronter ou de surmonter un obstacle, réel ou ressenti par l'utilisateur ou par son entourage, dans un but de performance.
- **Qui est concerné ?** L'ensemble de la population, sportifs et non sportifs.
- **Dans quel but?** Lutter contre le stress et l'anxiété, réduire la fatigue, améliorer ses performances intellectuelles et/ou physiques...
- **Quelles substances?** Vitamines, caféine, boissons énergisantes, compléments alimentaires, anti inflammatoires, antalgiques, stimulants, décontractants, alcool, tabac, CBD...
- **Quelles conséquences?** Risques pour la santé, risques de dépendance et d'addiction, risques professionnels, risques de la vie courante, risques de contrôle antidopage positif selon les substances...

Qui contacter?



- L'Antenne Médicale de prévention du Dopage la plus proche : <https://www.ampd.fr/carte.php>
- Fil santé jeunes : <https://www.filsantejeunes.com/> et au 0 800 235 236, 7j/7, de 9h à 23h (anonyme et gratuit)
- Drogues info service : <https://www.drogues-info-service.fr/> et au 0 800 23 13 13, 7j/7, de 8 h à 2 h du matin (anonyme et gratuit)
- Alcool Info Services : <https://www.alcool-info-service.fr/> et au 0 980 980 930, 7j/7, de 8 h à 2 h du matin (anonyme et gratuit)

Pour en savoir plus?

- Agence Française de Lutte contre le Dopage : <https://www.afla.fr/>
- Prev'Sport Auvergne-Rhône-Alpes : <https://prevention-sport.fr/>
- Ministère en charge des sports : <https://www.sports.gouv.fr/>
- MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) : <https://www.drogues.gouv.fr/>
- Agence Mondiale Antidopage : <https://www.wada-ama.org/fr>

Les contrôles antidopage

- **Qui peut être contrôlé ?** Tout sportif
- **Quand?** En compétition (de 23h59 la veille de la compétition jusqu'à la fin de la compétition) ou hors compétition (entre 6h et 23h).
- **Quels sont les types de prélèvements?** Urinaire ou sanguin

Le dopage animal

- La liste des substances et procédés de nature à modifier les capacités des animaux (chevaux, chiens...) participant à des compétitions et manifestations sportives est fixée par l'arrêté du 2 mai 2011.
- Les contrôles antidopage sont réalisés en et hors compétitions par des vétérinaires agréés.

